

**Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban
pour une action renforcée****Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme
de Durban pour une action renforcée sur la onzième partie
de sa deuxième session, tenue à Bonn
du 19 au 23 octobre 2015**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–5	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	6–10	3
A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 b) de l'ordre du jour)	6	3
B. Organisation des travaux de la session (Point 2 c) de l'ordre du jour)	7–10	3
III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17 (Point 3 de l'ordre du jour)	11–17	3
IV. Rapport sur la onzième partie de la deuxième session (Point 5 de l'ordre du jour)	18	5
V. Suspension de la session	19–20	5

Annexes

I. Documents dont le Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée était saisi à la onzième partie de sa deuxième session	6
II. Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée à la onzième partie de sa deuxième session	8



I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La onzième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (le Groupe de travail spécial) s'est tenue au Centre de conférence international à Bonn (Allemagne), du 19 au 23 octobre 2015¹.
2. Les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Ahmed Djoghlaïf (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I) et M. Daniel Reifsnyder (originaire d'une Partie visée à l'annexe I), ont repris la deuxième session du Groupe de travail spécial en ouvrant sa 21^e séance plénière le 19 octobre 2015. Ils ont souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs et ils ont aussi salué M^{me} Yang Liu (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I) en sa qualité de Rapporteuse du Groupe de travail spécial².
3. Pour faire avancer les mandats et les calendriers adoptés par la Conférence des Parties (COP) à sa dix-septième session³, ainsi qu'à ses dix-huitième⁴, dix-neuvième⁵ et vingtième sessions⁶, les Coprésidents ont défini les objectifs de la onzième partie de la deuxième session, à savoir accélérer le rythme de la négociation fondée sur le texte entre les Parties en vue d'élaborer le projet d'accord de Paris sur le climat pour qu'il soit présenté à l'ouverture de la vingt et unième session de la COP.
4. Les représentants de 11 Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses 28 États membres, du Groupe de l'intégrité environnementale, du Groupe des États d'Afrique, de l'Alliance des petits États insulaires, de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, du Système d'intégration centraméricain, du Groupe composite et de l'Indonésie. Les Parties ont publié l'intégralité de leurs déclarations sur le site Web de la Convention, ce qui a permis d'engager sans délai les négociations de fond⁷.
5. Des déclarations ont été faites au nom de la présidence de la vingtième session de la COP et de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), ainsi que de la présidence de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP qui vont se tenir.

¹ Le rapport sur les première et deuxième parties de la deuxième session du Groupe de travail spécial figure dans le document FCCC/ADP/2013/2; les rapports sur les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième parties de la deuxième session figurent dans les documents FCCC/ADP/2013/3, FCCC/ADP/2014/1, FCCC/ADP/2014/2, FCCC/ADP/2014/3, FCCC/ADP/2014/4, FCCC/ADP/2015/2, FCCC/ADP/2015/3 et FCCC/ADP/2015/4 respectivement.

² Les membres du Bureau du Groupe de travail spécial ont été élus conformément aux dispositions figurant au paragraphe 7 du document FCCC/ADP/2012/2 qui ont été approuvées dans la décision 2/CP.18. Le Groupe de travail spécial a élu les membres actuels de son Bureau lors de la septième partie de sa deuxième session, comme indiqué dans le document FCCC/ADP/2014/4.

³ Décision 1/CP.17, par. 2.

⁴ Décision 2/CP.18, par. 4.

⁵ Décision 1/CP.19, par. 2.

⁶ Décision 1/CP.20, par. 1.

⁷ Toutes les déclarations peuvent être consultées à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populatedData=1&expectedSubmissionFrom=Parties&focalBodies=ADP>.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le Groupe de travail spécial avait adopté l'ordre du jour de sa deuxième session à la première séance de la session, le 29 avril 2013⁸.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Avant la 21^e séance, les Coprésidents ont distribué, avec le concours des cofacilitateurs et l'appui du secrétariat, un document interne contenant, comme les Parties l'avaient demandé, un projet d'accord et un projet de décision⁹, ainsi qu'un projet de texte de décision sur le secteur d'activité 2 du Groupe de travail spécial¹⁰.

8. À la 21^e séance, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur le document interne mentionné plus haut, ainsi que sur la note relative au déroulement de la onzième partie de la session¹¹ et un document contenant des précisions complémentaires sur l'organisation des travaux de la session¹². Ce document avait été établi par les Coprésidents à l'issue de larges consultations avec les Parties avant la session. Les travaux sur le point 3 de l'ordre du jour devaient être organisés, d'après les précisions fournies par les Coprésidents, dans le cadre d'un groupe de contact établi lors de la quatrième partie de la session¹³ et de réunions en groupe restreint consacrées à certains articles du document interne établi par les Coprésidents. Les travaux du Groupe de travail spécial se sont déroulés sur la base de cette proposition.

9. En outre, les Coprésidents ont informé les Parties de leur intention de tenir une réunion spéciale avec les observateurs pendant la session, réunion qui a eu lieu le 21 octobre¹⁴.

10. D'autres rencontres et réunions d'information ont eu lieu au cours de la onzième partie de la session, notamment :

a) Des rencontres sur les contributions prévues déterminées au niveau national des Parties, les 20 et 23 octobre¹⁵;

b) Une réunion d'information sur la préparation de la onzième réunion du Fonds vert pour le climat, le 22 octobre.

III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17

(Point 3 de l'ordre du jour)

11. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 21^e séance, et de nouveau à sa 22^e séance, tenue le 23 octobre. Il était saisi des

⁸ FCCC/ADP/2013/2, par. 8 et 9.

⁹ ADP.2015.8.InformalNote.

¹⁰ ADP.2015.9.InformalNote.

¹¹ ADP.2015.7.Informal.Note.

¹² Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/further_clarification_note_mode_of_work_adp_2_11.pdf>.

¹³ FCCC/ADP/2014/1, par. 19.

¹⁴ Voir le document ADP.2015.7.InformalNote, par. 15.

¹⁵ Voir à l'adresse <http://unfccc.int/focus/indc_portal/items/9182.php>.

documents mentionnés aux paragraphes 7 et 8 ci-dessus, à savoir le document interne des Coprésidents contenant des précisions complémentaires sur l'organisation des travaux de la session, ainsi qu'une note portant sur l'organisation des travaux arrêtée lors de la onzième partie de la deuxième session¹⁶ et le rapport du Groupe de travail spécial sur la dixième partie de sa deuxième session¹⁷.

12. Tout au long de la session, les contributions des Parties aux négociations¹⁸, tout comme les travaux des réunions en groupe restreint, ont été consignés et publiés chaque jour sur le site Web de la Convention¹⁹. Deux versions du projet d'accord et du projet de décision ont été publiées les 20 et 23 octobre²⁰. La version du 23 octobre a aussi été publiée en tant que version préliminaire non éditée sur le site Web de la Convention. La version finale du document de travail a également été publiée sur le site Web de la Convention²¹.

13. Dans le cadre des travaux sur le secteur d'activité 2, notamment sur les moyens de faire progresser l'action climatique avant 2020, un document technique contenant la compilation actualisée des informations sur les avantages escomptés, sur le plan de l'atténuation, des mesures, initiatives et solutions envisageables pour rehausser le niveau d'ambition des efforts d'atténuation et ses additifs portant sur l'approvisionnement en énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en milieu urbain²² ont été publiés le 16 octobre. Pendant la session, les Parties se sont livrées à des échanges de vues sur le secteur d'activité 2 lors des réunions en groupe restreint. Le résultat de ces réunions a été publié sur le site Web de la Convention²³.

14. Les 19 et 21 octobre, les Coprésidents ont organisé des réunions pour faire le point et débattre de la démarche adoptée pour la session. Sur la base de ces consultations, les Coprésidents ont donné des orientations supplémentaires aux Parties sur les travaux prévus pour le reste de la session²⁴. Les 22 et 23 octobre, le Groupe de travail spécial a de nouveau fait le point de l'avancement des travaux.

15. À sa 22^e séance plénière, le Groupe de travail spécial était saisi du texte élaboré par le groupe de contact daté du 23 octobre 2015, mentionné au paragraphe 12 ci-dessus.

16. Les Parties sont convenues de reprendre le résultat de leurs travaux figurant dans le projet d'accord de Paris et le projet de décision qui l'accompagne sur le secteur d'activité 1 et le secteur d'activité 2 en date du 23 octobre 2015 pour l'approfondir pendant la douzième partie de la session. En prévision de la douzième partie de la session, les Parties ont également prié les Coprésidents de charger le secrétariat d'établir un rapport technique²⁵. Ce document devait identifier les paragraphes très similaires et les redondances dans les sections, ainsi que les domaines dans lesquels une simplification était possible. Les Parties ont clairement indiqué que ce document devait se borner à apporter des retouches d'ordre rédactionnel pour nettoyer le texte sans modifier son contenu.

17. Des déclarations de clôture ont été faites au nom de la présidence de la vingtième session de la COP et de la dixième session de la CMP et de la présidence de

¹⁶ Consultable à l'adresse at <http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/oecg_notes__october_20_2015_ver3.pdf>.

¹⁷ FCCC/ADP/2015/4.

¹⁸ <<http://unfccc.int/9230.php>>.

¹⁹ <<http://unfccc.int/9234.php>>.

²⁰ Consultables à l'adresse <http://unfccc.int/meetings/bonn_oct_2015/items/9269.php>.

²¹ <<http://unfccc.int/9237.php>>.

²² FCCC/TP/2015/4 et Add.1 et 2.

²³ <<http://unfccc.int/9237.php>>.

²⁴ Voir la note 16 ci-dessus.

²⁵ ADP.2015.12.InformalNote.

la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP qui vont se tenir. En outre, une Partie a publié une déclaration sur le site Web de la Convention²⁶.

IV. Rapport sur la onzième partie de la deuxième session

(Point 5 de l'ordre du jour)

18. À sa 22^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur la onzième partie de sa deuxième session²⁷. Au cours de la même séance, sur proposition des Coprésidents, le Groupe de travail spécial a autorisé le rapporteur à compléter le rapport sur la onzième partie de la deuxième session, avec le concours du secrétariat et les conseils des Coprésidents.

V. Suspension de la session

19. À sa 22^e séance, le Groupe de travail spécial a souscrit à la proposition des Coprésidents de suspendre la deuxième session et de la reprendre en novembre 2015, à Paris (France), parallèlement à la vingt et unième session de la COP et la onzième session de la CMP.

20. À la même séance, les Coprésidents du Groupe de travail spécial ont remercié les Parties de leur travail et de leur appui, et ils ont prononcé la suspension de la deuxième session du Groupe de travail spécial.

²⁶ Voir la note 7 ci-dessus.

²⁷ FCCC/ADP/2015/L.4

Annexe I

Documents dont le Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée était saisi à la onzième partie de sa deuxième session

Documents établis pour la onzième partie de la session

FCCC/ADP/2015/L.4 Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la onzième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 19 au 23 octobre 2015

Autres documents disponibles avant la session

FCCC/ADP/2015/4 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la dixième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 31 août au 4 septembre 2015

FCCC/ADP/2015/3 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la neuvième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 1^{er} au 11 juin 2015

FCCC/ADP/2015/2 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la huitième partie de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 13 février 2015

FCCC/ADP/2015/1 Texte de négociation

FCCC/CP/2014/10 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session, tenue à Lima du 1^{er} au 14 décembre 2014

FCCC/ADP/2014/4 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la septième partie de sa deuxième session, tenue à Lima du 2 au 13 décembre 2014

FCCC/ADP/2014/3 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la sixième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 20 au 25 octobre 2014

FCCC/ADP/2014/2 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la cinquième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 4 au 14 juin 2014

FCCC/ADP/2014/1 Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la quatrième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 10 au 14 mars 2014

FCCC/CP/2013/10 et Add.1	Rapport de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013
FCCC/ADP/2013/3	Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la troisième partie de sa deuxième session, tenue à Varsovie du 12 au 23 novembre 2013
FCCC/ADP/2013/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur les première et deuxième parties de sa deuxième session, tenues à Bonn du 29 avril au 3 mai et du 4 au 13 juin 2013
FCCC/CP/2012/8 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-huitième session, tenue à Doha du 26 novembre au 8 décembre 2012
FCCC/ADP/2012/3	Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la deuxième partie de sa première session, tenue à Doha du 27 novembre au 7 décembre 2012
FCCC/ADP/2012/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la première partie de sa première session, tenue à Bonn du 17 au 25 mai 2012
FCCC/CP/2011/9 et Add.1 et 2	Rapport de la dix-septième session de la Conférence des Parties, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011

Annexe II

Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée à la onzième partie de sa deuxième session

ADP.2015.7.InformalNote	Scenario note on the eleventh part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Note by the Co-Chairs
ADP.2015.8.InformalNote	Non-paper. Note by the Co-Chairs
ADP.2015.9.InformalNote	Draft decision on workstream 2 of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action
